

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole de Lyon alloue une enveloppe d'1M€ aux acteurs économiques du territoire

A l'occasion de la Commission permanente, la Métropole de Lyon vient de voter six délibérations, pour un budget total de 1 154 000€, pour accompagner les acteurs des filières économiques du territoire.

Filière vélo et micro-mobilités :

La Métropole de Lyon a voté ce jour une **subvention de 45 000€ au profit de l'association Grand plateau** dans le cadre de son programme d'action pour l'année 2026. Pour rappel, la Métropole de Lyon est la plus grande métropole française engagée en faveur de la filière vélo et des micro-mobilités. La collectivité s'engage pour l'émergence et le développement d'acteurs socio-économiques de cette filière spécifique.

Économie Sociale et Solidaire

Plusieurs organismes ont sollicité le soutien financier de la Métropole de Lyon pour développer leurs actions en matière d'accompagnement à la création d'activités. Ces structures appartiennent à la communauté LYVE qui rassemble tous les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises :

- **Six coopératives d'activité et d'emploi (CAE)**, qui offrent un cadre sécurisé pour tester et développer une activité avec le statut d'entrepreneur, à hauteur de 32 000€ par CAE, soit un montant total de 192 000€.
- Le **GRAP**, qui propose des solutions d'entrepreneuriat collectif dans la filière alimentation, à hauteur de 32 000€.
- L'association **Ronalpia**, qui propose des accompagnements de l'émergence au développement, à l'implantation et au changement d'échelle, à hauteur de 108 000€.
- L'association **Appui gestion formation** pour les SCOP et son programme d'incubation Alter'incub, à hauteur de 71 928€.
- L'association **URSCOP**, qui accompagne la création d'entreprises sous forme coopératives, la reprise d'activités par les salariés et le financement de ces entreprises, à hauteur de 45 000€.
- L'association **Rhône Développement Initiative (RDI)**, qui accompagne les porteurs de projet dans leur recherche de financement et leur projet stratégique, à hauteur de 53 000€.
- L'association **Le Centsept**, pour son dispositif de développement des coopérations et ses laboratoires d'innovation sociale, à hauteur de 45 000€.
- L'association **Anciela** pour son accompagnement dans le cadre de sa pépinière d'initiatives citoyennes, à hauteur de 10 000€.
- Le **CCO de Villeurbanne**, pour son accompagnement auprès des structures de l'ESS de la culture, à hauteur de 10 000€.
- L'association **Locaux Motiv'** pour ses permanences d'ateliers techniques au service des porteurs de projet de l'ESS, à hauteur de 6 000€.

Au total, la Métropole de Lyon a voté un montant de **587 928€ de subventions de fonctionnement** au profit de ces bénéficiaires dans le cadre des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité pour l'année 2026.

Filière de l'alimentation durable :

La filière alimentation constitue pour la Métropole de Lyon une filière prioritaire. Dans le cadre de son projet alimentaire territorial, la Métropole de Lyon a attribué trois subventions de fonctionnement à

trois acteurs économiques de cette filière alimentation. Les subventions ont pour vocation d'accompagner les plans d'actions des acteurs économiques qui s'appuient sur le développement d'une innovation responsable.

Ainsi, les subventions de fonctionnement sont réparties comme suit :

- 43 942,50€ au profit du **Cluster bio AuRA** (accompagnement des opérateurs professionnels de l'aval vers des pratiques écoresponsables, approvisionnement bio et local, réduction des déchets, etc.)
- 17 152€ au profit de l'association **Agribio Rhône et Loire** (accompagnement des opérateurs professionnels de l'aval vers des pratiques écoresponsables, approvisionnement bio et local, réduction des déchets, etc.)
- 28 500€ au profit de l'ISARA-ISEMA Lyon pour l'action **ICI Agrifood** (réseau d'acteurs qui œuvrent pour le développement économique responsable).

Filière du textile durable :

La Métropole de Lyon a voté une subvention de 59 500€ au profit du pôle de compétitivité **Techtera** dans le cadre du soutien à la filière textile pour l'année 2026. L'ambition stratégique du pôle Techtera consiste à développer une filière industrielle basée sur deux axes complémentaires : soutenir l'innovation technique et organisationnelle, notamment auprès des TPE et PME, en leur offrant un environnement facilitateur et incitateur et porter les innovations sur les marchés en développement.

Filière du bâtiment durable :

Deux subventions de fonctionnement ont été attribuées aux associations **Fibois 69** (35 000€) et **Oïkos** (52 600€) pour mettre en œuvre leurs projets qui visent à valoriser et promouvoir les ressources locales et durables de la filière bois-forêt (Fibois 69), et développer la construction et la rénovation écologique du patrimoine bâti dans le respect de l'environnement, de la santé des individus et des impacts sociaux économiques induits (Oïkos).

Filière des sciences de la vie-santé :

La filière d'activité santé est profondément ancrée dans l'histoire scientifique, médicale et entrepreneuriale du territoire qui représente un fort potentiel à la fois de résilience et de développement. Ainsi la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement au pôle de compétitivité **Lyonbiopôle AuRA** (233 000€). L'ensemble des actions déployées par Lyonbiopôle contribue à la promotion et à l'attractivité des filières d'excellence lyonnaises et régionales des industries de la santé en matière d'économie, de formation, d'innovation et d'emploi.

Une subvention de fonctionnement a également été votée au profit du salon international **Bio-Europe Spring** (70 000€). La manifestation, qui mobilisera l'ensemble de l'écosystème des sciences de la vie et de la santé se tiendra à Lyon en 2027. La Métropole qui accompagnera et coordonnera cet événement souhaite assurer le succès de ce rendez-vous très important.